

# Stage **Initiation**

# PRINTEMPS



**FRUGES**  
Salle Pomart

**18 FEV. 2022**



[www.sportrural62.fr](http://www.sportrural62.fr)

[tennisdetable@sportrural62.fr](mailto:tennisdetable@sportrural62.fr)  
06 85 01 79 22



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

Pas-de-Calais  
Le Département

# Stage Initiation

FRUGES 18 février 2022

## PUBLIC

Jeunes ou adultes pratiquant le tennis de table en loisir, adhérents Sport en Milieu Rural (Gestaffil).

Prérequis : pouvoir assurer quelques échanges en coups droits et revers

## OBJECTIFS

- Améliorer le niveau de pratique du joueur
- Offrir les conditions optimales à une pratique de qualité (encadrement, salle, matériel, accueil...)
- Permettre l'échange avec des joueurs d'autres clubs

**ENCADREMENT** BE Tennis de table

## RENDEZ-VOUS

Accueil : 9h à la salle Jean Pomart, rue des digues à Fruges

Fin du stage : 16h même endroit

**N'OUBLIEZ PAS** votre raquette, votre pique-nique et vos masques !

**PRIX** 12 €

Le CDSMR accepte les chèques vacances.



**INSCRIPTION** En renvoyant le coupon ci-dessous par courrier (cdsmr62 - Maison des sports 9 rue Jean Bart 62143 Angres) ou par E-Mail (tennisdetable@sportrural62.fr).

Par votre inscription, vous autorisez le CDSMR à utiliser votre image sur différents supports fédéraux de communication : Presse, sites web, réseaux sociaux. Le Comité s'interdit toute utilisation susceptible de porter atteinte à votre vie privée, réputation ou toute autre exploitation préjudiciable. Si vous ne souhaitez pas figurer sur nos supports de communication, merci d'en faire part au CDSMR (E-Mail, téléphone ou courrier postal).

## Inscription

Stage  
**Initiation**  
FRUGES 18 février 2022

Nom ..... Prénom: .....

Date de naissance : ..... Num Licence : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel fixe : ..... Portable : .....

E-mail : .....

## Autorisation

Je soussigné M - Mme.....  
autorise mon fils - ma fille à participer au stage tennis de table organisé par le CDSMR 62 aux dates et conditions énoncées dans la plaquette et autorise les responsables à prendre les mesures médicales nécessaires en cas d'accident.

A ..... le .....  
Signature